

# Code d'éthique



Dans le cadre de mon rôle de joueur, de spectateur, de parent ou d'accompagnateur, je m'engage à :

- respecter le fait que les joueurs pratiquent le powerchair soccer pour leur propre plaisir et non pour me divertir;
- ne pas avoir d'attentes irréalistes;
- comprendre que les joueurs ne sont pas des professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels;
- respecter les règlements du powerchair soccer, de la FIPFA et de Juni-Sport;
- traiter chaque joueur, officiel, entraîneur et spectateur avec respect;
- accepter toutes les décisions des officiels sans jamais mettre en doute leur intégrité et à encourager les joueurs à faire de même;
- démontrer un esprit sportif envers tout un chacun;
- soutenir honnêtement tous les joueurs;
- accepter les erreurs des joueurs;
- considérer l'équipe adverse indispensable au powerchair soccer;
- conserver, en tout temps, mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes;
- utiliser un langage courtois sans injures;
- éviter d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les joueurs, les entraîneurs, les officiels ou les spectateurs;
- offrir des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu;
- célébrer la victoire avec modestie sans ridiculiser l'équipe adverse;
- accepter la défaite dignement en étant satisfait de l'effort et en reconnaissant le bon travail des joueurs de l'équipe adverse;
- considérer la victoire ou la défaite comme une conséquence du powerchair soccer;
- reconnaître dignement, dans la défaite, la performance des joueurs de l'équipe adverse;
- considérer le dépassement personnel autant que la victoire;
- ne ridiculiser personne;
- condamner l'usage de la violence sous toutes ses formes et à le communiquer de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de la ligue;
- réprouber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé;
- encourager tous les joueurs de manière civilisée;
- considérer être un témoin privilégié du powerchair soccer;
- agir d'abord comme être humain;
- véhiculer les valeurs de Juni-Sport par chacun de mes comportements;
- agir à titre d'ambassadeur de Juni-Sport, et ce, en tout temps.



### **Les médias sociaux**

Les médias sociaux sur Internet comprennent, notamment :

- les sites sociaux de réseautage (Facebook, MySpace, Digg, Bing, Friendster, LinkedIn, etc.);
- les sites de partage de vidéos ou de photographies (Facebook, Flickr, YouTube, iTunes, etc.);
- les sites de microblogage (Twitter, etc.);
- les blogues, personnels ou corporatifs, et les zones de commentaires dans les médias Web;
- les forums de discussion (Yahoo! Groups, Google Groups, Wave, MSN Messenger, etc.);
- les encyclopédies en ligne (Wikipédia, etc.);
- tout autre site Internet qui permet à des personnes morales ou physiques d'utiliser des outils de publication en ligne;
- tout autre média social à venir, connu ou inconnu, considérant cette liste comme non exhaustive.

Au sens du présent document :

- tout contenu portant atteinte aux droits fondamentaux d'autrui et notamment au droit de respect de leur vie privée et de leur réputation;
- tout propos diffamatoire, désobligeant ou insolent (attaque, insulte, langage menaçant ou obscène, propos homophobe, harcèlement, chantage) ou de propagande, pouvant porter atteinte à la dignité;
- toute donnée confidentielle (donnée nominative, renseignement contenu dans le dossier médical, etc.);
- tout matériel pornographique;
- tout commentaire non lié au contenu ou à la discussion en question;
- toute production commerciale, publicitaire, ou tout pourriel (hyperlien n'étant pas lié directement au contenu publié par Juni-Sport);

peut constituer un manquement lié à une utilisation inappropriée ou abusive des médias sociaux, peut s'avérer contraire au présent Code d'éthique et être susceptible, le cas échéant, d'entraîner des mesures appropriées. En tout temps, l'utilisation des médias sociaux doit se faire dans le respect des principes du présent Code d'éthique.

### **Les sanctions**

Selon la gravité du manquement au présent Code d'éthique, les sanctions peuvent être les suivantes :

- un avertissement par écrit;
- la suspension ou le refus de se présenter aux événements;
- l'expulsion pure et simple.

Les sanctions seront déterminées et appliquées par les membres du Conseil d'administration de Juni-Sport.